



**Convention sur la protection et l'utilisation des
cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux**

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Dix-huitième réunion

Genève, 17-18 octobre 2023

LISTE NON ÉDITÉE DES DÉCISIONS

ADOPTÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA SURVEILLANCE ET L'ÉVALUATION

Points de l'ordre du jour 1, 2 et 3: Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et adoption du rapport de la réunion précédente

1. Le Groupe de travail:
 - a. A adopté l'ordre du jour (ECE/MP.WAT/WG.2/2023/1)
 - b. A adopté le rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur quatrième réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/2–ECE/MP.WAT/WG.2/2022/2).

Point de l'ordre du jour 4: Faits nouveaux et processus concernant la surveillance, l'évaluation et les échanges de données au niveau mondial

2. Le Groupe de travail:
 - a. S'est félicité de l'adhésion à la Convention sur l'eau, au cours et suite à la Conférence sur l'eau de 2023, du Nigéria, de l'Iraq, de la Namibie, du Panama et de la Gambie, et a encouragé ces nouvelles Parties à participer pleinement aux activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation ;
 - b. A demandé aux Parties et aux autres pays et partenaires d'effectuer un suivi sur la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Programme d'action pour l'eau en ce qui concerne la coopération en matière d'eaux transfrontières et les données et informations ;
 - c. A demandé aux Parties et aux autres pays et partenaires de promouvoir la coopération en matière d'eaux transfrontières dans le cadre du processus menant à la Conférence des Nations Unies sur l'eau en 2026

Point de l'ordre du jour 5: Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

3. Le Groupe de travail:
 - a. A invité tous les pays partageant des eaux transfrontières qui n'ont pas encore soumis leurs troisièmes rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD à l'UNESCO et à la CEE-ONU à le faire avant le 1er novembre 2023 ;

- b. A demandé aux pays d'utiliser leurs rapports nationaux afin d'améliorer leur coopération transfrontière, notamment en se concentrant sur l'échange régulier de données et d'informations, le cas échéant ;
- c. A invité les organismes de bassin, les communautés économiques régionales et les autres partenaires à utiliser les données recueillies dans le cadre des rapports nationaux afin de soutenir la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, notamment en mettant l'accent sur l'échange régulier de données et d'informations, le cas échéant.

Point de l'ordre du jour 6: Activités de surveillance et d'évaluation menées au titre de la Convention

6 (a) Conclusions issues de l'atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières (voir Article 10)

6 (b) Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

4. Le Groupe de travail a invité les pays et les partenaires à utiliser et à promouvoir la nouvelle publication intitulée Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans le cadre de leurs activités nationales, régionales et mondiales en faveur de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau.

Point de l'ordre du jour 7: Recueil d'observations concernant le projet de publication Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières

5. Le Groupe de travail:
 - a. A invité les pays et les organisations à communiquer par écrit au secrétariat de la Convention sur l'eau, au plus tard le 15 novembre 2023, toute contribution supplémentaire au projet de publication intitulé Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières (deuxième ébauche) (ECE/MP.WAT/WG.2/2023/INF.1) ;
 - b. A chargé le secrétariat, en coopération avec les Parties chefs de file et les partenaires, de parachever la publication sur les bonnes pratiques en s'appuyant sur les observations formulées lors de la réunion et sur les contributions supplémentaires reçues, et de présenter ses messages clés pour examen final par la cinquième réunion conjointe du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 6-8 mai 2024), afin que la publication puisse être publiée lors de la dixième session de la Réunion des Parties (Ljubljana, 23-25 octobre 2024) ;
 - c. A remercié les Pays-Bas pour le soutien des experts à l'élaboration de la publication.

Point de l'ordre du jour 8: Projets sur le terrain et manifestations régionales

8 (a) Projets menés au titre de la Convention dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation

8 (b) b. Manifestations régionales concernant la surveillance et l'évaluation

6. Le Groupe de travail:
 - a. S'est félicité du travail lié au suivi et à l'échange d'informations effectué dans le cadre des projets sur le terrain

- b. A remercié le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) et la GIZ d'avoir coorganisé l'atelier régional en Asie centrale et la CESAO et l'UNESCO d'avoir coorganisé l'atelier régional dans la région arabe pour soutenir l'utilisation et le développement des documents d'orientation sur la surveillance et l'évaluation dans le cadre de la Convention sur l'eau dans les régions respectives ;
- c. A invité les pays et partenaires intéressés à organiser des ateliers régionaux similaires, en fonction des ressources disponibles.

Point de l'ordre du jour 9: Coopération avec les partenaires

- 7. Le Groupe de travail s'est félicité du travail accompli par les partenaires dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation et a encouragé les partenaires à se coordonner avec le secrétariat de la Convention sur l'eau pour créer des synergies dans l'élaboration des activités, à se référer à la Convention dans leur travail et, si possible, à mettre en œuvre des activités conjointes.

Point de l'ordre du jour 10: Débat stratégique sur les activités de surveillance et d'évaluation à mener à l'avenir

- 8. Le Groupe de travail
 - a. S'est félicité de l'organisation de l'atelier mondial intitulé "Gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines : du niveau national au niveau transfrontière" (16 et 17 octobre 2023), a salué la collaboration fructueuse avec les partenaires et a pris note des conclusions préliminaires de l'atelier ;
 - b. A chargé le secrétariat, en collaboration avec les Parties co-responsables, la Slovénie et l'Estonie, et les partenaires, de finaliser les conclusions de l'atelier et de les soumettre à l'attention de la cinquième réunion conjointe du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (6-8 mai 2024) ;
 - c. A demandé au secrétariat, en collaboration avec les Parties coresponsables, la Finlande et le Sénégal, de veiller à ce que les résultats des orientations stratégiques proposées soient pris en compte dans l'élaboration du programme de travail pour 2025-2027.